

D'AUTRES PARENTS DE FRANÇOIS-MARIE BASTIAN HABITAIENT ÉGALEMENT À LA CÔTE D'HYOT

Claude François Bastian-Saint-Amour (->1831), cousin de François-Marie, notaire de Bonneville, épousa la fille du notaire François-Hyppolite Muffat-Saint-Amour de Bonneville. Ancien clerc, reçu notaire en 1810, il ne succéda cependant à son beau-père qu'à la mort de ce dernier. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bonneville en 1809⁴⁶, il était secrétaire principal à la sous-préfecture en 1811 et second adjoint du maire de Bonneville en 1814. Le 16 juin 1814, en tant que président de la commission subsidiaire du Faucigny, il réunit à Bonneville dans la grande salle de l'hôtel de ville une assemblée de notables nominativement invités qui signèrent la pétition pour le rattachement du Faucigny à la Suisse. Il le fit en corrélation avec l'action de son petit cousin Bastian-Chaumontet qui était le président de la Commission centrale du Département du Léman et qui fut à l'origine de cette pétition décisive. Réunie à nouveau par ses soins le 22 juin 1814, l'assemblée des notables de Bonneville élit deux des trois députés pour porter la pétition à la Diète helvétique à Zürich. En 1831, propriétaire du château « La Boège » à la Côte d'Hyot, il était décrit comme « issu d'une grande famille de notables de Bonneville ».

Joseph Bastian (-1865), qualifié de « spectacle », probable fils du précédent et petit-cousin de François Marie Bastian, fut avocat à Bonneville ; membre de la confrérie de Saint-Nicolas de Samoëns en 1833 et 1843 où il prit la relève de Claude-François Bastian de Frangy qui en était devenu membre en 1804 au moment de la renaissance de cette confrérie⁴⁷ ; il fut maire de La Côte d'Hyot et membre du conseil général pour le canton de Bonneville de 1861 à 1865. Lors de son voyage en Haute-Savoie, Francis Wey (1812-1882), visitant les ruines du château de Faucigny en 1864 et s'arrêtant à la Côte d'Hyot, le rencontra, ce qui lui permit de décrire les lieux et le propriétaire des ruines :

« La ruine est tronçonnée, rongée, déflourée de tout ornement. Son enceinte presque circulaire, les petites pierres carrées dont les murailles sont issues çà et là des assises cintrées ou disposées de biais en diagonales, indiquent le onzième, peut-être même le dixième siècle.

Un hameau blotti au revers interne du mont encadre de quelques têtes d'arbres une des pelouses montueuses et rasées par le vent qui se découpent à pic, en face de l'Arve, sur une longue pente de vignobles exposés au couchant. C'est là que, de la côte d'Yot, par une chaude vèprée des premiers jours d'août, nous avons monté dans les vignes, jusqu'à la région des sapins, pour contempler de cet observatoire le panorama de la vallée. Le bon roi d'Yvetot de la baronnie, Monsieur l'avocat Joseph Bastian, qui a prudemment fixé sa résidence d'été au milieu des vergers et des plantureux jardins, qui forment au pied du coteau des pyramides de fleurs, de légumes et de fruits, nous avait accompagné, à la suite d'un déjeuner enluminé des vins blancs pétillants et tout voisins d'Aïse »⁴⁸.

AUTRES BASTIAN NOTABLES

Par ailleurs, étaient aussi actifs, aux XVIII^e et XIX^e siècles, trois autres membres de ce réseau familial, attestant la densité et la continuité de l'accès aux charges juridiques des individus en faisant partie: Aymé-Joseph Bastian (<1680-), nommé avocat du Sénat de Savoie le 14 novembre 1704, Georges Bastian (->1787) notaire à Bonneville, substitut au procureur du juge-maje du Faucigny en 1756 et procureur en 1780⁴⁹, et Joseph Alexandre Bastian (1818-1862) de La Côte d'Hyot⁵⁰, avocat et syndic de Bonneville.

Une gens⁵¹ de la Savoie du Nord

En résumé, les Bastian de Peillonex et de Bonneville furent « les membres d'une famille ancienne et connue qui s'est constamment soutenue dans des charges distinguées »⁵², et comme le montre Jean Nicolas (2003), ayant accédé à la bourgeoisie aisée et cultivée. Ils appartenaient à « ce groupe cohérent et fidèle de 'robins' constitué en réseau de familles que la monarchie sarde avait par son service contribué à créer sur plusieurs siècles »⁵³. Ils formaient une gens, c'est-à-dire, dans le sens classique, un groupe familial portant le même nom constituant un réseau d'influence qui après avoir assumé des tâches notariales, religieuses et administratives liées au Prieuré augustin de Peillonex

46 - Avec François Bastian de Bonneville, sous-lieutenant retraité le 11 brumaire an 12, et Joseph Bastian de Bonneville, ex-officier, ce qui donne 3 Bastian parmi les 14 membres de Bonneville du collège électoral de l'arrondissement. Cf. *Annuaire du Département du Léman*, 1814, p.47.

47 - *Bulletin Paroissial de Samoëns*, octobre 1929. *Mémoires et documents, Société Savoisienne*, 1889, t.28, p.30 et 72.

48 - Wey 1865, p.195.

49 - MDAS 1895, t.18, p. 194, 197. Maistre 1986, p. 99.

50 - Joseph Dessaix, *La Savoie historique*, Chambéry, Perrin, 1854, Liste des associés fondateurs, 30 septembre 1853.

51 - Une gens (pluriel latin gentes) est dans le système social romain, un groupe familial patrilinéaire portant le même nom, le gentilice.

52 - C'est ainsi que Claude-François Bastian compare les mérites de sa lignée, cité par Nicolas, 2003, p.893-894.

53 - Townley et Sorrel, 1989, p.21.